

5. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité en Méditerranée

I – RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir les renseignements sur la Partie faisant rapport en complétant le tableau suivant:

<i>Partie contractante</i>	
<i>Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)</i>	
Désignation complète de(s) l'institution(s) responsable pour le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la biodiversité	
Nom du fonctionnaire qui est le Point focal pour le CAR/ASP	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
<i>Point de contact éventuel pour le rapport national</i>	
Désignation complète de l'institution	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
Signature du Point focal du CAR/ASP	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des informations pour l'établissement du rapport

Fournir des renseignements sur l'établissement du présent rapport, notamment, s'il y a lieu, sur les parties prenantes y ayant participé, et sur la documentation utilisée pour compléter les tableaux suivants:

Désignation complète de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	

II – FORMULAIRE DE RAPPORT À REMPLIR

Le formulaire de rapport comporte des questions sollicitant des informations sur les sujets suivants:

1. Mesures juridiques relatives à l'application du Protocole ASP & biodiversité
2. Création et gestion des aires spécialement protégées
3. Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
4. Mesures de protection et de conservation des espèces
5. Efficacité

Le formulaire comporte aussi des questions sur l'application des plans d'action ci-après:

1. Plan d'action sur les poissons cartilagineux en mer Méditerranée
2. Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée
3. Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée
4. Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée
5. Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe II du Protocole ASP
6. Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
7. Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

Partie I Mesures juridiques

Question 1: La Partie a-t-elle, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements appliquant les dispositions du Protocole ASP & biodiversité énumérées au tableau I ci-dessous?

Tableau I - Mesures juridiques

Article concerné	N°	Description de l'obligation	Situation					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Art. 2, par.1	1	Désignation des zones côtières terrestres (y compris les zones humides) relevant de la juridiction de la Partie qui sont comprises dans la zone d'application du Protocole ASP & biodiversité											
			<i>Titre, référence et date de promulgation</i>					Remarques/Observations					
			Remarques/Observations										
Art. 3, par.1, alinéa b)	2	Protection et gestion des espèces animales et végétales en danger ou menacées ⁸											
			<i>Titre, référence et date de promulgation</i>					Remarques/Observations					

⁸ Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (article 8k)

Art. 3, par. 1, alinéa a) Obligations générales	3	Protection, préservation et gestion de manière durable et respectueuse de l'environnement des espaces ayant une valeur naturelle ou culturelle particulière, notamment par la création d'aires spécialement protégées		Titre, référence et date de promulgation		Remarques/Observations				
				Remarques/Observations						
Art. 6 Mesures de protection (alinéa b))	4	Interdiction de rejeter ou de déverser des déchets ou d'autres substances susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à l'intégrité des aires spécialement protégées		Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique		Remarques/Observations				
				Remarques/Observations						
Art. 6 Mesures de protection (alinéa c))	5	Réglementation du passage des navires et de tout arrêt ou mouillage dans la zone d'extension des aires spécialement protégées		Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique		Remarques/Observations				
				Remarques/Observations						
Art. 6 Mesures de protection (alinéa e))	6	Réglementation ou interdiction de toute activité d'exploration ou impliquant une modification de la configuration du sol ou l'exploitation du sous-sol de la partie terrestre, du fond de la mer ou de son sous-sol dans les aires spécialement protégées?		Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique		Remarques/Observations				
				Remarques/Observations						
Art. 6 Mesures de protection (alinéa f))	7	Réglementation de toute activité de recherche scientifique dans les aires spécialement protégées		Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique		Remarques/Observations				
				Remarques/Observations						

Art. 6 Mesures de protection (alinéa g))	8	Réglementation ou interdiction de toute activité impliquant la capture d'espèces qui proviennent d'aires protégées ⁹																		
			<i>Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations												
			Remarques/Observations																	
Art. 6 Mesures de protection (alinéa h))	9	Réglementation et, si nécessaire, interdiction de toute autre activité susceptible d'être préjudiciable aux aires spécialement protégées ¹⁰																		
			<i>Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations												
			Remarques/Observations																	
Art. 11, par. 1 et 2	10	Gestion des espèces animales et végétales, en particulier celles figurant aux annexes II et III du Protocole, afin de leur assurer un état de conservation favorable																		
			<i>Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations												
			Remarques/Observations																	
Art. 17	11	Prise en compte, au cours des procédures qui précèdent la prise de décisions sur des projets et activités pouvant avoir un impact affectant sérieusement les aires et les espèces protégées et leurs habitats, de l'impact possible, direct ou indirect, immédiat ou à long terme, y compris de l'impact cumulatif des projets et des activités considérés? ¹¹																		
			<i>Titre, référence et date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations												
			Remarques/Observations																	

⁹ La capture inclut la pêche, la chasse, la capture d'animaux et la récolte de végétaux ou leur destruction, ainsi que le commerce d'animaux ou de parties d'animaux, de végétaux ou de parties de végétaux.

¹⁰ Ces activités comprennent celles qui peuvent nuire ou perturber les espèces ou qui peuvent mettre en danger l'état de conservation des écosystèmes ou des espèces ou porter atteinte aux caractéristiques naturelles ou culturelles des aires spécialement protégées

¹¹ Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (décision VII/28)

Partie II: Aires spécialement protégées

Question 2: La Partie a-t-elle créé des aires spécialement protégées et pris les mesures nécessaires pour appliquer leurs plans de gestion?

NB: Veuillez fournir les données et informations requises, ainsi qu'il est indiqué aux tableaux II (Création des aires protégées) et tableau III (Application des plans de gestion)

Tableau II - Création d'aires spécialement protégées

Article concerné	N°	Description de la mesure	Situation					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Art 3, par.1, alinéa a)	2. a	Création d'aires protégées qui entrent dans le champ d'application géographique du Protocole. ¹²											
			Remarques/Observations ¹³										
Art 7, par 2, alinéa a)	2. b	Élaboration et application d'un plan de gestion pour chaque ASP.											
			Remarques/Observations										

¹² Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (décision VII/28)

¹³ Spécifier combien d'ASP ont été créées au cours de la période couverte par le rapport et fournir une liste en recourant au tableau III ci-dessous.

Table III - Liste des ASP

(N'énumérer ici que les ASP entrant dans le champ d'application géographique du Protocole)

N°	Désignation de l'ASP	Date de création	Catégorie	Juridiction	Coordonnées	Superficie (maritime, terrestre, zone humide)	Principaux écosystèmes, espèces et leurs habitats	Plan de gestion		
								Date d'adoption	Aucun	En préparation
1										
2										
3										

Tableau IV - Gestion des ASP

Article concerné	N°	Éléments des plans de gestion	Situation					Difficultés/Défis						
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées						
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public	
Art 7, par.2, alinéa b)	1	Programmes d'observation et de surveillance scientifique continue des changements dans les écosystèmes et de l'impact des activités humaines ¹⁴												
			Remarques/Observations					Remarques/Observations						

¹⁴ Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (article 7)

Art 7, par.2, alinéa b)	2	Mesures en faveur de la participation des collectivités locales au processus de gestion des aires protégées											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art 7, par.2, alinéa c)	3	Octroi d'une assistance aux habitants qui pourraient être affectés par la création des ASP ¹⁵											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art 7, par 2, alinéa d)	4	Mécanismes pour le financement de la promotion ou de la gestion des aires protégées ou activités rémunératrices qui sont compatibles avec les mesures de protection.											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art.7, par. 2, alinéa f)	5	Sessions de formation appropriées pour les gestionnaires et le personnel technique qualifié des ASP											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art 7, par.3	6	Intégration dans les plans d'urgence nationaux de mesures visant à répondre aux incidents pouvant provoquer des dommages ou constituer une menace pour les ASP											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art 7, par. 4	7	Arrangements institutionnels permettant la gestion d'ensemble de chaque ASP pour en couvrir à la fois les espaces terrestre et marin.											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					

¹⁵ Assistance pour compenser les éventuels effets préjudiciables que les mesures de protection pourraient avoir sur le revenu de la population locale des ASP

Partie III Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)

Question 3: La Partie a-t-elle créé des ASPIM et pris les mesures nécessaires pour appliquer leurs plans de gestion?

NB: Fournir les données et informations nécessaires, ainsi qu'il est indiqué au tableau V (Création des ASPIM) et au tableau VI (Application des plans de gestion)

Tableau V – Création des ASPIM

Article concerné	N°	Description de la mesure	Situation					Difficultés/Défis						
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées						
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public	
Art 3, par. 1, alinéa a)	2.a	Création d'ASPIM												
			Remarques/Observations					Remarques/Observations						
Art 7/2.a	2.b	Élaboration et application d'un plan de gestion pour chaque ASPIM												
			Remarques/Observations					Remarques/Observations						

Question 4: Y a-t-il des changements dans le statut des ASPIM ?

NB: Fournir les informations pertinentes aux tableaux VI et VII sur la liste des ASPIM, avec les données connexes, et sur l'application des plans de gestion

Tableau VI - Liste des ASPIM et données connexes

N°	Désignation de l'ASPIM	Date de création	Coordonnées	Juridiction			Plan de gestion			Modification de la délimitation	Modification du statut juridique	Raisons des modifications
				Nationale	Eaux adjacentes	Haute mer	Date d'adoption	Aucun	En préparation			
1	À remplir au préalable par le Secrétariat	À remplir au préalable par le Secrétariat	À remplir au préalable par le Secrétariat									
17												

Table VII – Application des plans de gestion

N° de l'ASPIM	Superficie	Application des plans de gestion (annexe I.D du Protocole) Réglementation concernant:					<i>Difficultés/Défis</i>					
		Immersion et rejets	Programme de surveillance appliqué ¹⁶	Introduction et réintroduction d'espèces	Activités ou actes susceptibles d'être dommageables	Activités dans la zone tampon	Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
						Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public	
1	À remplir au préalable par le Secrétariat											
17												

¹⁶ Veuillez joindre une annexe avec des informations sur l'état de chaque ASPIM (principaux écosystèmes, espèces menacées ou en danger et leurs habitats) située dans une zone relevant de la juridiction de la Partie

Partie IV Mesures de protection et de conservation des espèces

Question 5: La Partie a-t-elle appliqué les mesures afin de protéger et conserver les espèces en danger et menacées, ainsi qu'il est indiqué au tableau VIII?

Veillez inscrire les données nécessaires au tableau VIII

Tableau VIII - Mesures de protection des espèces

Article concerné	N°	Description de la mesure	<i>Situation</i>					<i>Difficultés/Défis</i>					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Art. 11, par. 2	4.a	Établissement d'une liste ¹⁷ des espèces animales et végétales en danger ou menacées et détermination de leur répartition dans les zones soumises à la juridiction de la Partie											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art. 11, par. 4	4.b	Instauration d'une coopération bilatérale ou multilatérale (y compris des accords) pour protéger et reconstituer la population d'espèces migratrices dans la zone d'application du Protocole											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art. 11, par. 6	4.c	Formulation et adoption de mesures et plans concernant la reproduction <i>ex situ</i> , notamment en captivité, de faune protégée, et culture de flore protégée.											
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					

¹⁷ Si la réponse est oui, fournir la liste des espèces animales et végétales en danger ou menacées en cochant, selon le cas, les cases correspondantes de la troisième colonne du tableau IX

Art. 11, par. 7	4.d	Octroi de dérogations, aux termes de l'art. 12, par. 7, aux interdictions fixées pour la protection des espèces figurant dans les annexes du Protocole.										
			Remarques/Observations ¹⁸					Remarques/Observations				
Art. 13	4.e	Prise des mesures appropriées pour réglementer l'introduction volontaire ou accidentelle dans la nature d'espèces non indigènes ou modifiées génétiquement ¹⁹										
			Remarques/Observations					Remarques/Observations				

Tableau IX - Mesures de protection des espèces

N°	Liste des espèces inscrites aux annexes du Protocole	Liste des espèces animales et végétales en danger/menacées de la Partie	Coopération sous-régionale pour les espèces migratrices	Mesures de protection ex situ	Dérogation accordée	Introduction d'espèces	Observations/Remarques
1	À remplir au préalable par le CAR/ASP						
2							

¹⁸ Si oui, veuillez joindre une annexe avec les détails des espèces concernées, les motifs de la dérogation, les quantités et les bénéficiaires

¹⁹ Y compris l'interdiction de celles qui pourraient être préjudiciables aux écosystèmes, aux habitats ou aux espèces dans la zone d'application du Protocole

Partie V. Conservation des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière

Question 6: La Partie a-t-elle appliqué les mesures ci-après, telles qu'indiquées au tableau X?

Tableau X - Protection des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière

Article concerné	N°	Description de la mesure	Situation					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Art. 3, par. 3	5.a	Établissement d'un inventaire des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					
Art. 3, par. 4	5.b	Formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action visant à protéger les éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière. ²⁰	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Remarques/Observations					Remarques/Observations					

²⁰ Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (article 6)

PARTIE VI Mesures coercitives

Veillez inscrire les données pertinentes sur le tableau XI ci-dessous

Tableau XI – Mesures coercitives

Mesures coercitives en cas de non-respect des:	Nombre d'inspections	Nombre de cas de non-respect	Nombre d'amendes imposées et leur montant total	Nombre d'autres mesures coercitives	Remarques/ Observations
Dispositions sur l'interdiction et la réglementation de toutes les activités impliquant la capture ²¹ d'espèces provenant d'aires spécialement protégées					
Dispositions de l'article 11.3					
Dispositions de l'article 11.5					

PARTIE VII Efficacité

- Nombre d'ASP créées
- Superficie totale des ASP
- Nombre d'ASP avec plan de gestion adopté
- Nombre d'ASPIM
- Nombre d'espèces parmi celles inscrites à l'annexe II du Protocole qui sont couvertes par des mesures de protection
- Nombre d'espèces connues en danger et menacées dans le pays
- Nombre d'inspections
- Nombre de cas de non-respect
- Nombre de cas de non-respect ayant entraîné des sanctions

²¹ La capture inclut la pêche, la chasse, la capture d'animaux et la récolte de végétaux ou leur destruction, ainsi que le commerce d'animaux ou de parties d'animaux, de végétaux ou de parties de végétaux.

Plan d'action sur les poissons cartilagineux

N°	Description de la mesure prise au titre du plan d'action	Situation					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle accordé aux chondrichthyens un statut juridique qui réponde aux conventions adoptées pour les protéger contre la dégradation et les nuisances dues aux activités humaines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	La Partie a-t-elle établi des programmes spécifiques dans le cadre du plan FAO de conservation/gestion des requins IPOA-Sharks?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle pris des mesures concernant la pêche?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	La Partie a-t-elle lancé des programmes de recherche scientifique sur les chondrichthyens?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
5	La Partie a-t-elle entrepris des programmes de formation de spécialistes et de techniciens et gestionnaires de la pêche à l'étude et à la conservation des chondrichthyens?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
6	La Partie a-t-elle élaboré des documents et supports d'information à l'intention des autorités locales, résidents, enseignants, touristes, professionnels de la pêche commerciale et adeptes de la pêche de loisir, plongeurs et tous les autres groupes susceptibles d'être concernés?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

Plan d'action relatif à l'introduction d'espèces non-indigènes en mer Méditerranée

N°	Description de la mesure prise au titre du plan d'action	Situation					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle adopté une législation visant à maîtriser l'introduction d'espèces marines et pris les mesures nécessaires pour transposer dans son droit national les dispositions des traités nationaux pertinents? ²²											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	La Partie dispose-t-elle d'une évaluation de la situation concernant l'introduction d'espèces marines? ¹⁷											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle un mécanisme pour surveiller et combattre les rejets d'eaux de ballast dans ses eaux territoriales? ²³											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	La Partie a-t-elle instauré un plan d'action pour lutter contre l'introduction d'espèces marines non-indigènes et en atténuer les effets néfastes?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
5	La Partie a-t-elle mis en place des programmes de formation et de sensibilisation sur les risques, les aspects juridiques, la gestion des eaux de ballast et les salissures des coques de navires?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

²² Une question similaire figure dans le formulaire de rapport de la Convention sur la diversité biologique (article 8)

²³ Y compris les "points chauds" de pollution: ports, lagunes côtières, exploitations piscicoles, zones sensibles, etc.

Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux

	<i>Description de la mesure prise au titre du plan d'action</i>	État de la mise en application					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Connaissances et capacités techniques	Participation du public
1	La Partie accorde-t-elle une protection juridique aux espèces d'oiseaux?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	Existe-t-il sur le territoire de la Partie des aires protégées créées pour conserver des espèces d'oiseaux figurant sur les listes des annexes du Protocole?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle lancé un ou plusieurs programmes de recherche sur une ou plusieurs des espèces d'oiseaux figurant aux annexes du Protocole?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	La Partie a-t-elle un plan d'action pour une ou plusieurs des espèces figurant aux annexes du Protocole?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

Plan d'action pour la conservation des cétacés

N°	Description de la mesure prise au titre du plan d'action	État de la mise en application					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Connaissances et capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle élaboré un plan d'action pour la conservation des cétacés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	La Partie a-t-elle réalisé des études et mis en place des programmes de recherche scientifique sur les cétacés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle mis en place un réseau de surveillance des échouages de cétacés? ²⁴	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	La Partie a-t-elle créé des aires marines protégées et/ou des ASPIM pour protéger une ou plusieurs espèces de cétacés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

²⁴ Une question similaire figure dans le formulaire de rapport d'ACCOBAMS (13. Réseaux mis en place pour la surveillance des échouages de cétacés)

Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

N°	Description de la mesure prise au titre plan d'action	Situation					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle adopté un statut de protection des espèces et formations végétales qui revêtent une importance pour le milieu marin, en particulier les herbiers?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	Les réglementations de la Partie concernant l'étude d'impact sur l'environnement prennent-elles en compte une analyse d'impact pour chaque activité humaine entreprise sur les herbiers et autres formations végétales qui revêtent une importance pour le milieu marin?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle créé des aires protégées consacrées aux herbiers et autres formations végétales qui revêtent une importance pour le milieu marin?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	La Partie a-t-elle réalisé des études et recherches scientifiques en vue d'inventorier et cartographier les formations végétales marines qui sont des monuments naturels? ²⁵											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

²⁵ Telles que les récifs-barrières de Posidonies, les formations organogènes de surface, les plateformes (plateformes de Vermets à gazons algaux mous) et certaines ceintures à Cystoseires

Plan d'action pour la conservation de la végétation marine

5	La Partie a-t-elle établi des programmes de cartographie des principaux herbiers et autres formations végétales qui revêtent une importance pour le milieu marin?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				
6	La Partie a-t-elle engagé des actions de sensibilisation et d'éducation (en ciblant les utilisateurs de la mer, les populations locales et le grand public) concernant la conservation de la végétation marine, en particulier des formations organogènes de surface?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				
7	La Partie a-t-elle mis en place des programmes de formation pour les spécialistes de l'étude et de la conservation de la végétation marine?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				
8	La Partie a-t-elle un plan d'action, établi sur la base des données scientifiques disponibles, pour la conservation de la végétation marine?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				

Plan d'action pour la conservation du phoque moine

N°	Description de la mesure prise au titre du plan d'action	Situation					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la réponse ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle conféré un statut de protection au phoque moine?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	S'agissant de la pêche, la Partie interdit-elle expressément l'utilisation de dynamite, le transport d'armes à feu à bord des bateaux et toutes les techniques de pêche qui peuvent mettre en péril le phoque moine?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	Si la Partie possède encore des populations de phoques moines en âge de reproduction, des mesures ont-elles été prises pour les tenir à l'écart de toute activité humaine?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	Existe-t-il, sur le territoire de la Partie, des ASP créées pour conserver les populations de phoques moines ou leurs habitats potentiels?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
5	La Partie a-t-elle établi une liste des grottes de reproduction et autres habitats qui sont d'une grande importance pour le phoque moine?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
6	La Partie a-t-elle mis en œuvre des programmes de collecte de données sur le phoque moine?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

7	La Partie a-t-elle mis en place des programmes de sensibilisation, d'information et de formation concernant la conservation du phoque moine?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				
8	La Partie a-t-elle un plan d'action pour la conservation du phoque moine et de ses habitats potentiels?										
		Remarques/Observations					Remarques/Observations				

Plan d'action pour la conservation des tortues marines

N°	Description de la mesure prise au titre du plan d'action	Situation					Difficultés/Défis					
		Veillez cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	La Partie a-t-elle des lois et règlements pour la protection des tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	La Partie a-t-elle pris de mesures pour réduire les captures accidentelles de tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	La Partie a-t-elle créé des centres de soins et de secours aux tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	Existe-t-il sur le territoire de la Partie, des ASP créées pour conserver les populations de tortues marines ou leurs habitats potentiels?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
5	La Partie a-t-elle établi un inventaire des plages de nidification des tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
6	La Partie participe-t-elle à des programmes de marquage des tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
7	La Partie a-t-elle mis en place des programmes de sensibilisation, information et formation concernant la conservation des tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
8	La Partie a-t-elle un plan d'action pour la conservation des tortues marines?											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

6. Application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole offshore)

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

<i>Partie contractante</i>	
<i>Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)</i>	
Désignation complète de(s) l'institution(s) responsable pour le Protocole offshore	
Nom du fonctionnaire qui est le Point focal pour le Protocole offshore	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
<i>Point de contact éventuel pour le rapport national</i>	
Désignation complète de l'institution	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
Signature du Point focal pour le Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des informations pour l'établissement du rapport

Fournir des renseignements sur l'établissement du présent rapport, notamment, s'il y a lieu, sur les parties prenantes y ayant participé, et sur la documentation utilisée pour compléter les tableaux suivants.

Désignation complète de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	

II – FORMULAIRE DE RAPPORT À REMPLIR

1. Mesures juridiques
2. Allocation de ressources pour la création d'institutions et la mise en place de programmes de surveillance continue
3. Mesures administratives et données techniques
4. Mesures coercitives
5. Efficacité

Partie I **Mesures juridiques**

Question 1: La Partie a-t-elle, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements appliquant les dispositions du Protocole "offshore" énumérées au tableau I?

Tableau I – Mesures juridiques

Article concerné	N°	Description des obligations/dispositions	Situation					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Veuillez cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Articles 4 ,5 et 6 et annexe IV	1	Autorisation préalable pour toutes les activités d'exploration et d'exploitation conformément aux prescriptions des articles 4, 5 et 6 et aux critères énoncés à l'annexe IV											
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations					
			Remarques/Observations										
Article 8 Obligations générales	2	Obligation faite aux opérateurs d'utiliser les meilleures techniques disponibles, écologiquement efficaces et économiquement appropriées afin de réduire au minimum le risque de pollution											
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations					
			Remarques/Observations										

Article 9, Annexes I et II	3	Interdiction du rejet dans la zone du Protocole des substances et matières nuisibles énumérées à l'annexe I du Protocole													
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations							
			Remarques/Observations												
	4	Délivrance d'un permis spécial pour le rejet dans la zone du Protocole des substances et matières nuisibles ou nocives énumérées à l'annexe II du Protocole													
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations							
			Remarques/Observations												
	5	Délivrance d'un permis général préalable pour le rejet dans la zone du Protocole de toutes autres substances et matières nuisibles ou nocives qui ne sont pas énumérées aux annexes I et II du Protocole													
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations							
			Remarques/Observations												
Art. 11 Eaux usées	6	Interdiction du rejet, dans la zone du Protocole, des eaux usées provenant d'installations, sauf dans les cas prévus par l'article 11 du Protocole													
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations							
			Remarques/Observations												

Art. 12 Ordures	7	Interdiction du rejet dans la zone du Protocole de tous les objets en matière plastique, y compris notamment les filets de pêche en fibre synthétique ainsi que les sacs à ordures en matière plastique et toutes les autres ordures non biodégradables, ainsi que les articles en papier, chiffons, objets en verre, bouteilles et vaisselle, le fardage et les matériaux de revêtement et d'emballage																					
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations															
			Remarques/Observations																				
	8	Le rejet de déchets alimentaires se fait le plus loin possible de la côte, conformément aux règles et normes internationales																					
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations															
			Remarques/Observations																				
Art 13 Installations de réception	9	Obligation faire aux opérateurs d'éliminer tous déchets et substances et matières nuisibles ou nocives dans des installations réceptrices agréées à terre																					
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations															
			Remarques/Observations																				
Art 21 ASP	10	Adoption de mesures particulières pour prévenir, réduire, combattre et maîtriser la pollution dans les aires spécialement protégées résultant des activités menées dans ces aires																					
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations															
			Remarques/Observations																				

Partie II **Allocation de ressources**

Question 2: La Partie a-t-elle créé des structures institutionnelles appropriées et exécuté des programmes de surveillance continue en vue de respecter les obligations découlant des dispositions du Protocole "offshore" énumérées au tableau II ci-dessous?

Tableau II - Allocation de ressources pour la création d'institutions et la mise en place de programmes de surveillance continue

N°	Prescriptions des articles 28 et 19	Situation					Difficultés/Défis					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	Autorisations et permis prévus à la section II du Protocole											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	Permis visés à l'annexe III											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
3	Approbation du système de traitement et certification de la station d'épuration visés au par. 1 de l'article 11											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
4	Approbation préalable pour les rejets exceptionnels visés à l'article 14, par. par 1, alinéa b)											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

Partie V **Efficacité de l'application**

- Nombre d'autorisations
- Superficie de la mer Méditerranée couverte par des activités offshore
- Quantité totale de matières rejetées dans la zone du Protocole en cas de dérogations
- Nombre d'inspections
- Nombre de cas de non-respect
- Nombre de cas de non-respect ayant entraîné des sanctions
- Nombre d'installations immergées/enterrées

7. Application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux")

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE FAISANT RAPPORT

Veillez fournir les renseignements sur la Partie faisant rapport en complétant le tableau suivant:

<i>Partie contractante</i>	
<i>Période couverte par le rapport (de J/M/A à J/M/A)</i>	
Désignation complète de(s) l'institution(s) responsable pour le Protocole "déchets dangereux"	
Nom du fonctionnaire qui est le Point focal pour le Protocole "déchets dangereux"	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
<i>Point de contact éventuel pour le rapport national</i>	
Désignation complète de l'institution	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	
Signature du Point focal pour le Protocole	
Date de soumission du rapport	

Organisations/Instances/Agences communiquant des informations pour l'établissement du rapport

Fournir des renseignements sur l'établissement du présent rapport, notamment, s'il y a lieu, sur les parties prenantes y ayant participé, et sur la documentation utilisée pour compléter les tableaux suivants:

Désignation complète de l'institution	
Nom du point de contact (facultatif)	
Adresse postale	
Tel	
Fax	
Courriel	

II – FORMULAIRE DE RAPPORT À REMPLIR

1. Mesures juridiques
2. Allocation de ressources:
3. Mesures administratives et données techniques
4. Mesures coercitives
5. Efficacité
6. Plan régional sur la réduction de la production de déchets dangereux

Partie I. Mesures juridiques

Question 1: La Partie a-t-elle, conformément à l'article 14 de la Convention de Barcelone, adopté les lois et règlements appliquant les dispositions du Protocole "déchets dangereux" énumérées au tableau I ci-dessous?

Tableau I- Mesures juridiques

Article Concerné	N°	Description des obligations	Situation					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Connaissances et capacités techniques	Participation du public
Art. 5, par. 2	1	Réduction au minimum ou, si possible, suppression de la production de déchets dangereux											
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations					
			Remarques/Observations										
Art 5, par. 3	2	Réduction au minimum et, si possible, suppression des mouvements transfrontières par l'interdiction de l'importation de déchets dangereux, et refus des autorisations d'exportation de déchets dangereux vers les États qui ont interdit leur importation.											
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations					
			Remarques/Observations										
Art. 5, par. 4	3	<i>Sous réserve des dispositions spécifiques visées à l'article 6, par. 4, sur le mouvement transfrontière de déchets</i>											
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations					

		<i>dangereux à travers la mer territoriale d'un l'État de transit</i> , interdiction de l'exportation et du transit de déchets dangereux, dans la zone relevant de la compétence de la Partie, vers les pays en développement	Remarques/Observations									
	4	<i>Sous réserve des dispositions spécifiques visées à l'article 6, par. 4, sur le mouvement transfrontière de déchets dangereux à travers la mer territoriale d'un l'État de transit</i> , interdiction par les Parties non membres de Communauté européenne ²⁶ de toutes les importations et du transit de déchets dangereux										
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations				
			Remarques/Observations									
Art 6, par. 3	5	Le mouvement transfrontière de déchets dangereux n'a lieu (dans les zones situées au-delà des eaux territoriales) qu'après notification écrite préalable de l'État exportateur et avec le consentement écrit préalable de l'État d'importation, ainsi qu'il est spécifié à l'annexe IV										
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations				
			Remarques/Observations									
Art. 6, par. 4	6	Le mouvement transfrontière de déchets dangereux à travers la mer territoriale d'un État de transit n'a lieu qu'après notification de l'État d'exportation à l'État de transit, comme spécifié à l'annexe IV										
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations				
			Remarques/Observations									
Art. 5, par. 5 et art. Art 9	7	Prévention et répression du trafic illicite de déchets dangereux, y compris des sanctions pénales à l'égard de toute personne impliquée dans de telles activités illicites, aux termes de l'art. 5, par. 5, et de l'art. 9 du Protocole										
			<i>Titre, référence, date de promulgation de l'acte juridique</i>					Remarques/Observations				
			Remarques/Observations									

²⁶ Aux fins du présent Protocole, Monaco a les mêmes droits et obligations que les États membres de la Communauté européenne

Partie II **Allocation de ressources**

Question 2: La Partie a-t-elle alloué les ressources nécessaires pour respecter les obligations découlant des dispositions du Protocole "déchets dangereux" énumérées au tableau II ci-dessous?

Tableau II - Allocation de ressources à la création d'institutions et à la mise en place de programmes de surveillance continue

N°	Mesures/Obligations	<i>Situation</i>					<i>Difficultés/Défis</i>					
		Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
		Oui	No	En préparation	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
1	Application des prescriptions des art. 6 et 12 du Protocole sur le mouvement transfrontière de déchets dangereux, les procédures de notification et la mise à disposition du public d'une information adéquate											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					
2	Structures permettant de déterminer, réprimer, y compris par des sanctions pénales, les cas de violation du Protocole (art. 5, par. 5, et art. 9)											
		Remarques/Observations					Remarques/Observations					

Partie III Données techniques

III.1 Déchets autres que ceux énumérés à l'annexe I du Protocole considérés ou définis comme dangereux au titre de la législation nationale (art. 4, par. 1)

Énumérer les déchets autres que ceux mentionnés à l'annexe I du Protocole considérés ou définis comme déchets dangereux au titre de la législation nationale et prescriptions concernant le mouvement transfrontière applicable à ces déchets:

Tableau III

N°	Description des déchets	Définition	Principales caractéristiques	Procédure instaurée concernant le mouvement
1				
2				
X				

III.2 Total de la quantité produite de déchets dangereux et autres déchets (art. 5)

Tableau IV

Total de la quantité de déchets dangereux et autres déchets produits (tonnes métriques)												
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Total de la quantité de déchets dangereux produits (au titre de l'annexe I.A : Y1-Y45)												
Total de la quantité des autres déchets produits (annexe IB : Y46-Y47)												
Remarques :												

Production de déchets dangereux et autres déchets par catégories Y en

Si possible, inscrire les quantités selon les catégories Y1 à Y47 de l'annexe I du Protocole

CATÉGORIES							
Flux de déchets (annexe I)		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y1	Déchets cliniques provenant de soins médicaux dispensés dans des hôpitaux, centre médicaux et cliniques						
Y2	Déchets issus de la production et de la préparation de produits pharmaceutique						
Y3	Déchets de médicaments et produits pharmaceutiques						
Y4	Déchets issus de la production de biocides et de produits phytopharmaceutiques						
Y5	Déchets issus de la fabrication des produits de préservation du bois						
Y6	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation de solvants organiques						
Y7	Déchets cyanurés de traitement thermique et d'opérations de trempe						
Y8	Déchets d'huiles minérales impropres à l'usage initialement prévu						
Y9	Mélanges et émulsions huile/eau ou hydrocarbures/eau						
Y10	Substances et articles contenant ou contaminés par des diphenyles polychlorés (PCB), des terpényles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB)						
Y11	Résidus goudronneux de raffinage, de distillation ou de toute opération de pyrolyse						
Y12	Déchets issus de la production, de la préparation et de l'utilisation d'encres, de colorants, de pigments, de peintures, de laques ou de vernis						
Y13	Déchets issus de la production de résines, de latex, de plastifiants ou de colles et adhésifs						
Y14	Déchets de substances chimiques nouvelles dont les effets sur l'environnement ne sont pas connus						
Y15	Déchets de caractère explosible non soumis à une législation différente						
Y16	Déchets issus de la production, préparation et utilisation de produits et matériels photographiques						
Y17	Déchets de traitement de surface des métaux et matières plastiques						
Y18	Résidus d'opérations d'élimination des déchets industriels						
Déchets ayant comme constituants (annexe I) :		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y19	Métaux carbonyles						
Y20	Béryllium; composés du béryllium						

Y21	Composés du chrome hexavalent						
Y22	Composés du cuivre						
Y23	Composés du zinc						
Y24	Arsenic; composés de l'arsenic						
Y25	Sélénium; composés du sélénium						
Y26	Cadmium; composés du cadmium						
Y27	Antimoine; composés de l'antimoine						
Y28	Tellure; composés du tellure						
Y29	Mercure; composés du mercure						
Y30	Thallium; composés du thallium						
	Déchets ayant comme constituants (Annexe I)	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Y31	Plomb; composés du plomb						
Y32	Composés inorganiques du fluor, à l'exclusion du fluorure de calcium						
Y33	Cyanures inorganiques						
Y34	Solutions acides ou acides sous forme solide						
Y35	Solutions basique ou bases sous forme solide						
Y36	Amiante (poussière et fibres)						
Y37	Composés organiques du phosphore						
Y38	Cyanures organiques						
Y39	Phénols; composés phénolés, y compris les chlorophénols						
Y40	Éthers						
Y41	Solvants organiques halogénés						
Y42	Solvants organiques, sauf solvants halogénés						
Y43	Tout produit de la famille des dibenzofurannes polychlorés						
Y44	Tout produit de la famille des dibenzoparadioxines polychlorées						
Y45	Composés organohalogénés autres que les matières de la présente annexe (par exemple Y39, Y41, Y42, Y43, Y44)						
	Déchets ménagers						
Y46	Déchets ménagers, y compris les eaux usées et les boues d'égout						
Y47	Résidus provenant de l'incinération des déchets ménagers						

III.3 Mouvements transfrontières de déchets dangereux ou autres déchets dans lesquels ont été impliqués les pays Production de déchets dangereux, y compris la quantité de déchets dangereux et autres déchets exportés, leur catégorie, leurs caractéristiques, leur origine, et les méthodes d'élimination (article 6, article 8, par. 2)

Tableau IV.1 - Exportation de déchets dangereux et autres déchets en

Total quantités exportées:
Total quantité de déchets dangereux selon l'annexe I.A (Y0-Y45) exportésen tonnes métriques
Total quantité de déchets dangereux énumérés à l'annexe I.B(Y46-Y47) exportés.....en tonnes métriques
Total quantité d'autres produits dangereux exportés en tonnes métriques

Catégorie des déchets		Caractéristiques de danger ³ (Annexe III)			Quantité exportée (tonnes métriques)	Pays/pays de transit ⁴	Pays de destination ⁴	Opération d'élimination finale	Opération de récupération
Annexes I ¹		Classe ONU ³	Code H ³	Caractéristiques ³					
Code Y	Flux de déchets/Déchets ayant comme constituants ²								

1 Le code Y doit être consigné ou bien, si aucun ne s'applique, les flux de déchets/déchets ayant constituants.
 2 Il n'est pas nécessaire de remplir, si le code Y a été consigné.
 3 Inscription facultative
 4 Utiliser les codes ISO comme dans la liste jointe.

Veillez consigner la quantité de déchets dangereux et autres déchets importés, leur catégorie, leurs caractéristique, leur pays de destination, tout pays de transit éventuel et la méthode d'élimination telle que spécifiée sur la réponse à la notification;

Tableau IV.2

Total quantité totale de déchets dangereux selon l'annexe I.A (Y0-Y45) importés en tonnes métriques
 Total quantité de déchets dangereux selon l'annexe I.B (Y06-Y47) importésen tonnes métriques
 Total quantité d'autres produits dangereux importésen tonnes métriques

Catégorie des déchets		Caractéristiques de danger ³ (Annexe III)							
Annexes I ¹		Classe ONU ³	Code H' ₃	Caractéristiques ³	Quantité exportée (tonnes métriques)	Pays/pays de transit ⁴	Pays de destination ⁴	Opération d'élimination finale	Opération de récupération
Code Y	Flux de déchets/ déchets ayant comme constituants ²								

- 1 Le code Y doit être consigné ou bien, si aucun ne s'applique, les flux de déchets/déchets ayant comme comme constituants.
- 2 Il n'est pas nécessaire de remplir, si le code Y a été consigné.
- 3 Inscription facultative
- 4 Utiliser les codes ISO comme dans la liste jointe.

Veillez inscrire la quantité de déchets dangereux ou autres déchets qui n'ont pas suivi le cours prévu

Tableau IV.3

Déchets ou autres matières éliminées	Quantité	Remarques/Observations/Explications

Informations sur les accidents survenus au cours du mouvement transfrontière et de l'élimination de déchets dangereux et autres déchets et sur les mesures prises pour y faire face (article 8, par.2)

Veillez fournir des informations sur les accidents (éventuellement) survenus au cours du mouvement transfrontière et de l'élimination de déchets dangereux, sur les mesures prises et leur efficacité

Tableau V

Accidents (éventuels)	Mesures prises	Efficacité des mesures

Informations sur les options d'élimination retenues dans la zone relevant de la juridiction du pays (article 8.3)

Veillez fournir les informations disponibles sur les diverses options qui s'offrent pour l'élimination des déchets dangereux réalisée dans la zone relevant de la juridiction de la Partie.

Diverses options disponibles pour l'élimination de déchets dangereux réalisée dans la zone relevant de la juridiction de la Partie	Description

Partie IV **Mesures coercitives**

Veillez inscrire les données sur le tableau VI ci-dessous

Tableau VI - Mesures coercitives

Mesures coercitives en cas de violation du Protocole	Nombre d'inspections	Nombre de violations	Nombre de sanctions pénales appliquées		Nombre d'autres mesures coercitives appliquées	Nombre de mesures d'assainissement appliquées	Remarques/ Observations
Prescriptions des articles 5, par. 5 et 9							

Partie V **Efficacité**

- Total quantité de déchets dangereux produits
- Total quantité de déchets dangereux importés
- Total quantité de déchets dangereux exportés
- Nombre d'inspections
- Nombre de violations du Protocole
- Nombre de violations du Protocole ayant entraîné des sanctions

Partie VI Mise en oeuvre du Plan régional sur la réduction de 20% de la production de déchets dangereux d'ici à 2011

Référence	No	Description de l'obligation	Situation de la mise en oeuvre					Difficultés/Défis					
			Cocher la réponse la plus appropriée					Cocher la ou les réponses les plus appropriées					
			Oui	Non	Processus en cours	Autre	Sans objet	Cadre politique	Cadre réglementaire	Ressources financières	Gestion administrative	Capacités techniques	Participation du public
Plan régional DD, Section 6.2.1	1	La Partie a-t-elle un inventaire officiel des déchets dangereux (DD), reposant sur une classification internationale (Convention de Bâle, Union européenne, etc.) ou sur une classification nationale actualisée régulièrement ?											
			Remarques/Commentaires										
Plan régional DD, Section 6.2.1	2	La Partie a-t-elle établi des registres nationaux à l'intention des producteurs de DD, des entreprises de gestion des déchets et de transport?											
			Remarques/Commentaires										
Plan régional DD, Section 6.2.2	3	Existe-t-il des mesures pour prévenir le mélange de types différents de déchets, les pratiques irrégulières de stockage/accumulation, un traitement inapproprié ou les opérations d'immersion non réglementées ?											
			Remarques/Commentaires										

	4	La Partie a-t-elle une stratégie nationale de réduction des DD qui fixe des priorités , aux niveaux à la fois des flux et des sources de production, compte tenu des informations fournies dans l' inventaire national ?													
			Remarques/Commentaires												
Plan régional DD, Section 6.2.3	5	La Partie a-t-elle un Plan national définissant des activités , des objectifs et des délais, en fonction des priorités arrêtées dans la Stratégie, et dans l'affirmative, indiquer les activités menées, les objectifs atteints et les délais respectés pendant l' exercice biennal correspondant .													
			Remarques/Commentaires												
Plan régional DD, Section 6.2.4	6	Pour les types d'activités suivants, expliquer les mécanismes qui ont été mis en oeuvre pour promouvoir une production propre dans les principales sources des DD pendant l'exercice biennal : renforcement des capacités, sensibilisation, accords volontaires, instruments économiques, instruments volontaires (par exemple éco-étiquetage, systèmes de gestion de l'environnement).													
			Remarques/Commentaires												

Plan régional DD, Section 6.2.1 (liée à l'article 5.4 du Protocole "tellurique"	7	La Partie applique-t-elle des coefficients de production de déchets ²⁷ établis à partir des meilleures techniques disponibles (MTD) comme moyen de réduire les DD dans toutes les mesures mentionnées?											
			Remarques/Commentaires										

²⁷ Coefficient de production de déchets = Tonnes de déchets dangereux par unité d'activité industrielle (Plan régional pour la réduction de la production des déchets dangereux par les installations industrielles).